

PEUPLES OUBLIÉS

La voix nationale des Indiens et des

Métis hors réserve du Canada

PEUPLES OUBLIÉS 2007

PLUS JAMAIS OUBLIÉS

UNE ANNÉE DE CROISSANCE ET DE RÉALISATIONS POUR LE CPA

par Patrick Brazeau

Chef national, Congrès des peuples autochtones

On a dit qu'on ne peut savoir où l'on va sans d'abord réaliser d'où l'on vient. Cette expression s'est certainement avérée vraie pour le Congrès des peuples autochtones tout au long de la dernière année.

Il est indéniable que 2006 a été une année de changement et de transition pour le Congrès et ses affiliés. Nous avons obtenu une reconnaissance et un début d'adaptation de la part du gouvernement fédéral. Nous avons vu notre relation avec les fonctionnaires gouvernementaux s'élargir pour dépasser les limites traditionnelles et de nouvelles portes s'ouvrir presque quotidiennement au CPA. Nous avons lancé un ambitieux programme de sensibilisation auprès des parlementaires et des fonctionnaires du gouvernement, inédit pour le CPA.

En même temps que ces réussites, nous avons rencontré de nouveaux défis. Dans l'esprit de l'accent mis sur la responsabilisation, le CPA a été le premier des organismes autochtones nationaux à subir un processus long et approfondi de



Le très honorable Stephen Harper rencontre avec le chef national, Patrick Brazeau, au sein de son cabinet sur la colline parlementaire

vérification qui a mis nos ressources à dure épreuve. Néanmoins, la transparence, la responsabilité et le respect intégral nous ont permis de persévérer. À la conclusion du processus, le congrès a obtenu un bilan de santé financière sans tache et l'avenir semble radieux. Les choses n'ont toutefois pas été aussi positives pour l'un des



affiliés du CPA, l'Ontario Métis Aboriginal Association.

Le Congrès des peuples autochtones a envoyé un avis de suspension à l'OMAA parce que l'OMAA n'a pas respecté la constitution et les règlements du Congrès des peuples autochtones, plus particulièrement l'obligation de corriger sa situation « d'organisme qui n'est pas en règle » en raison d'une dette impayée de 163 245 \$ envers le Congrès des peuples autochtones.

Puisque l'OMAA n'a pas corrigé la situation, une décision unanime du Conseil d'administration du CPA a entraîné la résiliation du statut de membre du Congrès des peuples autochtones de l'OMAA. Des efforts sont toutefois en cours pour rebâtir un affilié ontarien et le CPA est résolu à garantir que les autochtones hors réserve de cette province peuvent obtenir de l'aide.

Il y a également eu de bonnes nouvelles au sujet des affiliés d'ailleurs au pays. Le CPA a le plaisir d'accueillir l'Aboriginal Affairs Coalition de la Saskatchewan parmi ses membres, après un vote à main levée des délégués lors de l'Assemblée générale annuelle qui a eu lieu en novembre 2006. D'autres efforts sont également encore déployés en Alberta afin de rebâtir un affilié du CPA dans cette province.

Cela aide à dresser un portrait des endroits d'où nous venons. J'aimerais maintenant vous dire où



« Pour réaliser ses rêves, il faut être disposé à travailler! »

L'honorable Jim Prentice, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, avec le chef national du CPA, Patrick Brazeau.

je nous vois nous diriger. Il y a tant à faire. Nous devons accroître notre capacité de travailler ensemble, avec les affiliés et tous les ordres de gouvernement de même qu'avec les autres parties intéressées. Nous devons continuer de soulever des débats sains et provocateurs visant à engendrer des solutions aux problèmes de même que des idées concernant de nouvelles approches meilleures et plus durables.

Nous devons nous assurer que les engagements sont respectés, que le Congrès et ses affiliés obtiennent l'égalité d'accès au financement des programmes et des services et que, ce faisant, nous puissions livrer la marchandise efficacement pour les personnes qui nous servons. Nous devons



travailler ensemble pour démontrer la légitimité de nos membres et pour recruter des membres dans des domaines nouveaux et différents.

Nous devons poursuivre nos efforts de sensibilisation auprès de tous les gouvernements et de diverses parties intéressées et élargir leur nature et leur portée. Nous avons appris au cours de la dernière année que ceux qui possèdent le pouvoir politique peuvent profiter d'être informés sur les problèmes, les besoins et les aspirations de nos peuples et sur les mesures politiques qu'ils peuvent prendre pour faire avancer notre cause. Il s'agit d'une lourde tâche qui ne peut pas, et ne doit pas, être ignorée ou mise de côté.

Nous avons réalisés des gains considérables au cours de la dernière année et notre stature et notre crédibilité se sont considérablement améliorées. En qualité de membres du Congrès, cette réussite vous est due. Cette année, vous pouvez être sûrs que nous travaillerons avec les partis politiques fédéraux afin de garantir que leurs plateformes respectives en matière d'affaires autochtones reconnaissent, prennent en compte et intègrent la majorité de la population autochtone du Canada – les Autochtones hors réserve. Vous pouvez également être sûrs que nous reconnaissons l'importance critique des affiliés du CPA dans la transformation des mesures politiques en services axés sur les gens au profit de la communauté autochtone.

Le Congrès des peuples autochtones et ses affiliés demeureront des organismes ouverts, transparents et responsables, résolus à aider des gens vrais ayant de réels besoins en offrant de réels services aux Autochtones hors réserve du Canada.

Le monde de la politique publique autochtone change. Les gouvernements et les tribunaux semblent avoir le désir d'apporter des changements pragmatiques, de réaliser les injustices engendrées par les anciennes façons de faire et de prendre des mesures pour apporter des changements durables. Espérons que cela continue et que nous pourrions tous dire avec conviction que notre peuple – les Autochtones hors réserve du Canada – ne sera plus jamais oublié.

« Je sais que le Congrès des peuples autochtones a connu des difficultés au cours des derniers mois. Le gouvernement considère les questions relatives à l'adhésion, à la responsabilité et à la gouvernance comme des priorités dans ses relations avec les organisations nationales, et non seulement dans le cadre du Congrès des peuples autochtones. Notre gouvernement doit connaître ses partenaires, leurs mandats, et comment ils sont appelés à les défendre. Je sais que cela crée des difficultés, mais je constate à la lecture de votre ordre du jour, et à l'issue des échanges personnels que j'ai eus avec votre chef national, que votre organisation est prête à y faire face. »

L'honorable Jim Prentice

Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CPA - DONNER UN ESPOIR VRAI À DES GENS VRAIS -

LES AUTOCHTONES HORS RÉSERVE COMMENCENT À OBTENIR DES ACCOMMODEMENTS

Les Autochtones hors réserve du Canada ont eu une bouffée d'oxygène à la fin de l'an dernier lors de l'Assemblée générale annuelle du Congrès des peuples autochtones (CPA). L'Assemblée, tenue à Ottawa pendant trois jours et demi au début de novembre, a apporté d'importants progrès dans la recherche d'améliorations à la qualité de vie des Autochtones du Canada qui vivent hors réserve.

Le gouvernement fédéral a annoncé une augmentation du financement du Congrès de près d'un million de dollars. Les investissements ont été livrés au CPA par le ministre des Affaires indiennes, Jim Prentice, dont l'apparition a amorcé l'Assemblée. Le gouvernement fédéral reconnaît le CPA comme l'un des cinq organismes autochtones nationaux du Canada.

« Le nouveau gouvernement du Canada voit dans le Congrès un partenaire fiable et précieux. »

L'honorable Jim Prentice

Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits

Le financement accru aidera à renforcer la capacité du Congrès de même qu'à accroître ses efforts dans des programmes de sensibilisation tout en améliorant les relations du CPA avec les ministères et organismes du gouvernement du Canada. Le fait que le CPA prenne part à l'étude et à la consultation sur la question de la division des biens matrimoniaux dans les réserves est une autre

manifestation des investissements dans les programmes.

Les efforts du Congrès à l'appui des enjeux des Métis augmenteront également grâce à des investissements supplémentaires visant à financer la recherche sur l'incidence du jugement *Powley* de la Cour suprême du Canada en ce qui concerne les droits de récolte des Métis.

LES RÉOLUTIONS INDIQUENT LES PRINCIPAUX THÈMES À ABORDER

Les assemblées générales annuelles permettent aux personnes ordinaires de s'exprimer sur ce que devraient être les priorités du Congrès au cours de l'année à venir. L'Assemblée de cette année a bien rempli son rôle. On a proposé et adopté à vote ouvert une série de résolutions touchant un vaste éventail de secteurs de politique, entre autres :

- Obtenir une indemnisation pour les femmes et les enfants autochtones qui ont perdu leur statut lors de l'adoption du projet de loi C-31.
- En vertu des accords politiques du CPA, établir des plans de travail et des budgets pluriannuels avec le gouvernement fédéral et grâce à lui.
- Garantir que la gouvernance des organismes nationaux de santé autochtone (ONSA) est renforcée par le gouvernement fédéral pour assurer une représentation juste et équitable des membres du Congrès et, à défaut, demander au ministre de la Santé de dissoudre les ONSA en raison de leur gouvernance non responsable et non représentative, qui contrevient à leur but et à leurs principes d'exploitation.
- Pousser le gouvernement fédéral à renouveler et prolonger le programme des Intervenants jeunesse



jusqu'en 2009 de même qu'à fournir un financement pour permettre un meilleur ressourcement des programmes jeunesse.

- Demander au gouvernement fédéral de modifier les modalités de financement de l'entente de développement des ressources humaines autochtones afin d'élargir les options d'éducation postsecondaire.
- Monter une étude d'impact et préparer un rapport sur l'exclusion des membres du CPA du Programme d'aide à l'éducation postsecondaire et recommander dans ce rapport des solutions ou des mesures correctrices.
- Prendre des mesures pour garantir la disponibilité de financement fédéral pour les maisons d'hébergement pour sans-abri à l'intention des Autochtones hors réserve.
- Renforcer la démonstration de responsabilité et de légitimité du CPA en veillant à ce que tous les organismes affiliés soient obligés de fournir des listes de membres au bureau national.

Le chef national Brazeau a été enchanté par les résultats de l'Assemblée générale annuelle. « Les gens nous ont donné le mandat clair d'apporter des changements. Nous voyons le nouveau gouvernement appuyer nos efforts et nous sommes très heureux de voir les investissements réalisés à l'appui de la communauté hors réserve. Notre assemblée visait avant tout à encourager nos gens à participer, s'engager et agir en vue d'améliorer la qualité de vie des Autochtones hors réserve. », déclare-t-il.

« Nous avons beaucoup de priorités à aborder : Nous devons encourager le débat dans l'ensemble

« Pour y parvenir, notre gouvernement doit s'associer à des organisations solides et responsables qui défendent les intérêts de leurs membres. Je suis heureux de voir que le CPA continue d'aiguiser ses capacités. À mesure que le CPA prend de la vigueur, son efficacité augmente. »

L'honorable Jim Prentice

Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits

de la communauté autochtone au sujet de l'abolition de la Loi sur les Indiens et de son remplacement par des lois qui rebâtissent les véritables Premières nations historiques. Nous devons également lancer le mouvement vers la réforme de la gouvernance autochtone.

Mais le plus important est que nous devons travailler avec les gouvernements fédéral et provinciaux à réaligner le financement pour garantir que les Autochtones hors réserve reçoivent leur juste part des ressources. », indique le chef national.

Le chef Brazeau ajoute : « Ensemble, d'une seule voix forte et claire, nous pouvons offrir un espoir vrai à des gens vrais qui ont de véritables besoins. »

« Je suis informé de la lettre envoyée par le premier ministre Harper au CPA, pendant la dernière campagne électorale. Comme lui, je crois que les mesures politiques antérieures ne tenaient pas compte du fait que la majorité des Autochtones vivent à l'extérieur des réserves. De plus, notre gouvernement reste attaché aux engagements contenus dans cette lettre. »

L'honorable Jim Prentice, Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits



« LE PEUPLE A PARLÉ » RÉSULTAT DES ÉLECTIONS — 2006

« On a dit que la démocratie est la pire forme de gouvernement... à l'exception de toutes les autres formes qui ont été essayées. » *Sir Winston Churchill*

Cette année, nous avons vu le Congrès des peuples autochtones défendre publiquement la nécessité de l'imputabilité, de la transparence et de la responsabilité dans les affaires gouvernementales et autochtones. Le CPA a demandé ces mesures du gouvernement fédéral et du Parlement dans leur ensemble. De même, le CPA a également affirmé la nécessité que tous les organismes autochtones nationaux démontrent leur propre engagement à exercer une gouvernance efficace axée sur l'application juste et mesurée de la démocratie.

La démocratie est l'exercice par le peuple de sa volonté. En 2006, on l'a amplement démontré dans deux élections importantes. D'abord, l'affilié du CPA en Colombie-Britannique, la United Native Nations Society (UNNS), a tenu des élections pour son conseil exécutif. Les élections se sont déroulées lors de la 37e Assemblée générale annuelle de l'UNNS au Mount Paul Centre de Kamloops (C.-B.) du 11 au 13 août.

Avec un appui écrasant, la **présidente Lillian George** a défait les aspirants Tom Oleman et Bill Wilson pour obtenir un autre mandat comme dirigeante de l'UNNS. Le **vice-président titulaire David Dennis** a également été réélu dans ses fonctions, défaisant ses adversaires June Clearsky, Vickie George et Debbie Krull.

Pour la première fois depuis des années, l'Assemblée générale annuelle a attiré un grand nombre de membres et d'électeurs. Cette année, 187 membres se sont inscrits pour voter et environ 300 membres ont assisté à la réunion de trois jours.

Pour célébrer sa réélection, le conseil exécutif s'est engagé à continuer de régler les questions

autochtones urbaines et de défendre les efforts dans les domaines du logement et de l'itinérance. La présidente George et le vice-président Dennis se sont également engagés à poursuivre leurs efforts en partenariat avec les gouvernements fédéral et provinciaux et avec le bureau national du CPA.

L'idée que les gens ordinaires élisent leurs représentants est absolument fondamentale pour la réussite du Congrès et de ses affiliés. Le gouvernement a clairement indiqué que la démonstration d'une représentation légitime et durable est une partie intégrante des investissements continus dans le renforcement de la capacité et la satisfaction des besoins et des aspirations des Autochtones du Canada.

Les gens ont se sont effectivement exprimés lors de l'Assemblée générale annuelle de cette année. Après le déclenchement d'élections lors de l'Assemblée, le chef national Patrick Brazeau et le vice-chef Brendan Sheppard ont tous deux été réélus dans leurs fonctions.

Le Congrès est résolu à respecter le processus démocratique. La volonté des gens ordinaires doit toujours prévaloir, telle qu'exprimée lors du processus électoral exécuté conformément à la constitution et aux règlements du Congrès des peuples autochtones.

Nos félicitations à la présidente Lillian George et au vice-président David Dennis de l'UNNS de même qu'au chef national Patrick Brazeau et au vice-chef Brendan Sheppard du CPA!



LES AUTOCHTONES S’AFFIRMENT AU MOYEN DES TRIBUNAUX

LES DÉCISIONS INDIQUENT UNE RECONNAISSANCES CROISSANTE DE LA DÉMOGRAPHIE CHANGEANTE

Le Congrès des peuples autochtones et ses affiliés croient fermement dans le fait de travailler avec les gouvernements fédéraux et provinciaux à soulever un débat public sur la question des Autochtones et à amener de solutions durables aux problèmes de notre peuple. C’est le rôle du gouvernement d’élaborer les programmes, les services et les lois qui permettent de le faire.

À certains moments toutefois, et malgré la collaboration constante et les efforts produits pour satisfaire les besoins des Autochtones hors réserve, d’autres mesures doivent être prises pour réaliser des progrès. Ces efforts sont alors portés devant les tribunaux. Récemment, les affiliés du CPA de trois provinces ont remporté leurs procès, visant tous à assurer l’égalité d’accès et de chances pour leurs membres et pour notre peuple en général.

UNE DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DE TERRE-NEUVE GARANTIT QUE LA NATION DES MÉTIS DU LABRADOR SERA CONSULTÉE

Dans une poursuite déposée par la Nation des Métis du Labrador à la Cour suprême de Terre-Neuve et du Labrador, le tribunal a statué que le gouvernement provincial « avait et a toujours le devoir permanent de lancer des consultations significatives avec les Métis du Labrador, représentés par la Nation des Métis du Labrador », selon l’honorable juge Robert Fowler.

La Nation des Métis du Labrador a intenté la poursuite en justice après que les tentatives d’assurer une consultation significative avec la Province aient été repoussées par le gouvernement provincial. L’enjeu est le

développement de la phase III de la route translabradorienne.

Le jugement de la Cour suprême de la province aura des répercussions importantes pour d’autres projets axés sur les ressources, comme le développement hydroélectrique proposé sur le fleuve Lower Grand (Churchill) et, plus tard, le projet des sables minéraux de Markland Resources. La décision du tribunal renforce également certaines des entreprises proposées par la Nation des Métis du Labrador elle-même, comme le parc d’éoliennes Height of Land.

Le président de la Nation des Métis du Labrador, Chris Montague, s’est montré catégorique dans sa déclaration sur le jugement du tribunal :

« D’après cette décision de la Cour suprême de notre province, il n’y a aucun doute possible quant aux obligations des gouvernements – tant fédéral que provincial – d’entreprendre des consultations significatives au sujet de tout développement qui aura une incidence sur les terres ancestrales des Autochtones. Par cette affirmation, la Cour suprême a reconnu que les Métis du Labrador ont droit aux mêmes accommodements que l’on accorde à tout autre groupe autochtone.



LA COUR FÉDÉRALE CONFIRME L'INCLUSION DES AUTOCHTONES HORS RÉSERVE DE L'Î.-P.-É. DANS LES PROGRAMMES D'EMPLOI FÉDÉRAUX

Un jugement rendu en réponse à une demande de contrôle judiciaire présentée par le Native Council of Prince Edward Island garantira que les besoins et les aspirations des Autochtones non inscrits et hors réserve de l'Île-du-Prince-Édouard en matière d'emploi et de formation professionnelle seront satisfaits par le gouvernement fédéral.

Le Native Council of Prince Edward Island a demandé cet examen par le tribunal suite à son exclusion des programmes d'emploi fédéraux par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). Le ministère fédéral avait conclu une entente exclusive en vertu de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones qui ne permettait pas d'accommoder les besoins des Autochtones non inscrits et hors réserve.

En vertu de la Constitution du Canada, les droits des peuples autochtones sont protégés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Le jugement de la Cour fédérale oblige RHDC à consulter et à négocier une entente sur le développement des ressources humaines autochtones avec les Autochtones hors réserve de l'Île-du-Prince-Édouard, tels que représentés par le Native Council of Prince Edward Island.

Mme Jamie Gallant, présidente et chef du Native Council of Prince Edward Island, applaudit le jugement de la Cour : « Cette décision représente une lueur d'espoir pour les Autochtones non inscrits et hors réserve de partout. Il est essentiel que tous les ordres de gouvernement commencent à reconnaître que la majorité des

Autochtones du Canada vivent à l'écart des réserves créées par la Loi sur les Indiens. La satisfaction des besoins et des aspirations des peuples autochtones ne doit pas être limitée par les frontières des réserves ».

Maintenant que le jugement est rendu et que des plans visant à lancer la négociation d'une nouvelle entente de développement des ressources humaines autochtones sont en place, la présidente et chef Gallant pose un regard positif sur l'avenir : « Il est temps pour nous de laisser les questions juridiques derrière nous et de commencer le plus rapidement possible un partenariat productif et durable avec RHDC. Notre peuple et le marché du travail de la province ont besoin que nous agissions sans délai. »

Le chef Gallant croit que le jugement de la Cour fédérale indique un changement dans la politique publique à l'égard des Autochtones. Elle ajoute : « La réalité d'aujourd'hui est que les villes, les villages et les hameaux comptent tous une population autochtone croissante. Nous sentons que les gouvernements d'éveil à ce changement. Il est toujours préférable d'établir un partenariat proactif avec le gouvernement que de devoir obtenir gain de cause auprès des tribunaux. Nous espérons que c'est le cas. »

LA COUR SUPRÊME DIT QUE LE DROIT AUTOCHTONE DE RÉCOLTER DU BOIS SUR LES TERRES DE LA COURONNE EST ESSENTIEL À LA SURVIE

La Cour suprême du Canada a récemment rendu un jugement unanime confirmant le droit des peuples autochtones de couper du bois sur les terres de la Couronne à des fins domestiques. Les juges du plus haut tribunal du Canada ont rendu au début de décembre la décision que trois



hommes des Premières nations du Nouveau-Brunswick qui ont coupé du bois sur les terres de la Couronne exerçaient leur droit autochtone et n'enfreignaient donc pas la loi.

Le jugement affirme que la récolte de bois pour assurer leur survie fait partie intégrante de la culture des peuples Maliseet et Mi'kmaq. Le jugement reconnaît également que ces droits doivent pouvoir évoluer pour refléter les circonstances modernes. Le tribunal a affirmé que le bois récolté de cette manière ne peut être échangé ou vendu pour réaliser quelque bénéfice commercial. La Cour avait déjà rendu l'an dernier, dans les affaires Marshall c. le Canada et Bernard c. le Canada, des jugements contre le droit autochtone de récolter du bois sur les terres de la Couronne afin de réaliser des bénéfices commerciaux.

Même s'il est heureux du jugement de la Cour suprême, le chef national du CPA, Patrick Brazeau, a mis en garde qu'une plus grande certitude est nécessaire dans la mise en œuvre de tels jugements pour garantir que leur application reconnaît et protège les droits des Indiens non inscrits et hors réserve aussi bien que ceux des Indiens qui demeurent dans les réserves de la Loi sur les Indiens. Il affirme : « Même si nous sommes très heureux de voir que la Cour suprême a confirmé des droits traditionnels qui reflètent la reconnaissance constitutionnelle des peuples autochtones, nous demandons au Parlement de confirmer les droits des Indiens non inscrits de même que la transférabilité de ces droits aux Indiens inscrits qui choisissent de vivre hors réserve. »

La chef Betty-Ann Lavallée du New Brunswick Aboriginal Peoples Council, qui est l'affilié du CPA

dans cette province, appuie la position du chef national : « Nous devons continuer de pousser les gouvernements à reconnaître les droits des Autochtones non inscrits et hors réserve. La Constitution reconnaît les peuples autochtones et n'impose aucune distinction artificielle ou arbitraire du statut. Nous sommes d'avis que la confirmation par la Cour de ce droit de récolter du bois sur les terres de la Couronne à des fins personnelles n'est pas limitée aux réserves de la Loi sur les Indiens puisque nos terres traditionnelles au Nouveau-Brunswick dépassent largement les limites des communautés des réserves. », déclare-t-elle.

Le chef national Brazeau ajoute : « Nous continuerons de pousser le gouvernement fédéral à s'engager à adopter notre organisme et ses affiliés comme acteurs importants dans tout processus de mise en œuvre des traités. »

« À cette fin, nous demandons l'établissement d'une Commission nationale sur la mise en œuvre des traités et des droits autochtones. Le rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones demandait cette mesure il y a plus de dix ans. Depuis lors, d'innombrables millions de dollars ont été dépensés en procès autochtones par les tribunaux. Un tel organe garantirait que les droits autochtones sont protégés et éliminerait la nécessité de procès coûteux. », déclare le chef national.

Il ajoute : « La Constitution du Canada vise à protéger les éléments intégrants de la société autochtone, y compris nos formes de survie traditionnelles sur nos terres traditionnelles. Nous entendons nous assurer que cela se produit. Notre peuple n'en mérite pas moins. »



LES RECHERCHES SUR LE JUGEMENT POWLEY APPUIENT LA POSITION DU CPA QUE LES MÉTIS SONT TITULAIRES DE DROITS

Les recherches entreprises dans le cadre du Projet de mise en œuvre du jugement Powley du CPA depuis 2004 appuient fermement la position que les membres Métis du CPA ont le droit constitutionnel de chasser et de récolter pour se nourrir.

La Cour suprême du Canada a reconnu ce droit en 2003 lorsqu'elle a rejeté les accusations d'avoir abattu un orignal hors saison et sans permis contre une équipe père-fils de Métis à Sault Ste. Marie. Les deux hommes, Steve et Roddy Powley, ont remporté une bataille juridique de 10 ans pour prouver qu'ils exerçaient un droit Métis de chasser pour se nourrir et que les règlements sur la chasse de l'Ontario ne s'appliquaient pas à eux lorsqu'ils exerçaient un droit autochtone protégé par la Constitution.

« BEAUCOUP D'OBSTACLES »

« À première vue, le jugement semblait être une victoire franche », déclare Chris Montague, président de la Nation des Métis du Labrador et coordonnateur national du projet de mise en œuvre du CPA, « mais il s'avère que la formulation du jugement engendre beaucoup d'obstacles que les Métis doivent surmonter avant de pouvoir exercer ce droit sans risquer d'être arrêtés. Il y a au moins 13 conditions qui doivent être respectées par les Métis qui

CRITÈRES DU JUGEMENT POWLEY ET LEUR INCIDENCE SUR LES MEMBRES MÉTIS DU CPA

Les éléments qui tendent à favoriser les membres Métis du CPA :

- La loi ne peut pas enfreindre les droits des Métis sans justification.
- Le fait qu'un ancêtre ait conclu un traité n'enlève pas les droits de ses descendants Métis.
- Les Métis de tout le Canada ont leurs propres traditions et leurs propres traits distinctifs.

Les éléments ambivalents quant à la reconnaissance des Métis titulaires de droits du CPA :

- Le terme « communauté » de Métis n'est pas défini de façon précise aux fins de l'exercice des droits.
- Les droits des Métis découlent de l'époque précédant le « contrôle européen effectif ».
- Les réclamations de statut de Métis découlent d'une communauté de Métis partageant des coutumes, des traditions et une identité collective communes.
- Les droits autochtones doivent être ancrés dans une communauté historique et actuelle et exercés en fonction de l'appartenance ancestrale d'une personne à la communauté actuelle.
- L'auto-identification, le lien ancestral et l'acceptation par la communauté sont nécessaires pour réclamer les droits de Métis en vertu de l'art. 35.
- L'appartenance à un organisme politique Métis n'est pas en soi suffisante pour établir l'acceptation par une communauté de Métis moderne titulaire de droits.



souhaitent exercer leur droit de récolte. Beaucoup de ces conditions, si elles étaient interprétées de façon stricte par les gouvernements, limiteraient considérablement le nombre de Métis qui peuvent véritablement exercer ce droit sans être arrêtés (voir l'encadré). »

« Ce que nous tentons d'accomplir grâce à ce projet », déclare M. Montague, « est de compiler des données historiques et juridiques qui convaincront les gouvernements que les modalités de ces conditions doivent être interprétées avec souplesse de manière à accommoder plutôt qu'exclure les membres Métis du CPA. Nous laissons entendre que faire le contraire aurait une incidence négative sur l'honneur de la Couronne et jetterait le discrédit sur l'administration de la justice, sans compter que cela contredirait de manière flagrante le sens du jugement de la Cour suprême. »

Le projet a engagé des experts en histoire et en justice au cours des quatre dernières années afin d'effectuer les recherches nécessaires pour étayer le fait que les membres Métis du CPA répondent aux conditions ou aux critères fixés par la Cour suprême et doivent également pouvoir chasser pour se nourrir sans craindre d'être arrêtés. Des milliers d'analyses juridiques, de documents et d'articles de littérature grise ont été compilés pour étayer cette position. Ils sont maintenant analysés afin d'aider à préparer une série d'options permettant d'établir une politique de mise en œuvre officielle du jugement Powley au CPA lors de la prochaine Assemblée générale annuelle du CPA. Cette politique éclairera et orientera à son tour des consultations futures auprès de divers gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral quant à la manière dont ce droit peut être mis en œuvre.

MYOPIE DE LA RIVIÈRE ROUGE

« Un des obstacles que nous devons surmonter est le simple fait de ce que certains appellent « la myopie de la rivière Rouge », poursuit M. Montague. « Les gouvernements sont plus que disposés à admettre l'existence historique des Métis ayant participé aux rébellions de Riel de 1879 et 1895. Malheureusement, la plupart des gouvernements et des Canadiens sont beaucoup moins familiers avec le fait que beaucoup de communautés de Métis ont historiquement vu le jour au Canada avant et après la communauté de la rivière Rouge. Ce sont les descendants de ces « autres » communautés de Métis historiques qui courent un réel danger de perdre injustement leurs droits autochtones légitimes en raison d'une interprétation stricte de certaines formulations du jugement Powley. »

« Notre travail consiste à nous assurer que l'existence des membres Métis du CPA n'est pas remise en cause par des gouvernements qui tentent de restreindre l'exercice de ce droit au plus petit nombre de Métis possible. », ajoute-t-il.

Il indique que les recherches menées dans le cadre du projet ont non seulement identifié plusieurs communautés historiques précises de Métis en Ontario, au Québec et dans les Maritimes mais ont également rassemblé suffisamment de données pour avancer que l'entière masse terrestre de la Terre de Rupert Land (voir la carte encadrée) est, historiquement, un immense territoire Métis. Le jugement Powley dicte qu'une communauté historique doit avoir survécu jusqu'à l'ère moderne. Manifestement, la Terre de Rupert a été par la suite divisée et répartie entre plusieurs provinces, du Labrador aux Rocheuses.



Toutefois, on pourrait arguer en fonction du droit international que ces divisions – et les restrictions afférentes sur la chasse – ont été effectuées sans le consentement des Métis concernés et, dans certains cas, découlaient de l'expulsion ou de la

dispersion forcées des populations de Métis. Dans ces circonstances, l'exercice du droit de chasser pour se nourrir pourrait être exigé à titre de dédommagement.

L'ANCÊTRE DE TOUTES LES COMMUNAUTÉS DE MÉTIS



La masse terrestre originale de la Terre de Rupert telle que définie en 1670 couvrait la majeure partie du territoire du Canada moderne. Même si ce territoire a été supposément accordé à ce qui allait devenir la Compagnie de la Baie d'Hudson, il était occupé presque exclusivement par des Autochtones – y compris des Métis – jusqu'à une époque relativement récente.



CONSEIL NATIONAL DE LA JEUNESSE DU CPA

CONFÉRENCE NATIONALE DES JEUNES ET DES AÎNÉS AUTOCHTONES 2007

« UTILISER LA SAGESSE D'HIER POUR RELEVER LES DÉFIS DE DEMAIN »

Par Irene Goodwin, Intervenante jeunesse

Congrès des peuples autochtones

En qualité de groupe dynamique représentant les jeunes Indiens inscrits et non inscrits et les jeunes Métis hors réserve de tout le Canada, le conseil national de la jeunesse du CPA se retrouve dans une position de plus en plus difficile mais aussi excitante, qu'il a choisi d'accepter de bon cœur. Pendant plusieurs années, ses membres ont travaillé avec diligence à mieux comprendre les besoins de leurs groupes de jeunes respectifs et ont réussi à cerner des préoccupations, des priorités et des enjeux communs. Ce faisant, ils ont élaboré une vision permettant de combler ces besoins. Leur travail collectif a mûri et se présente maintenant avec l'annonce prochaine de leur première Conférence annuelle nationale des jeunes et des aînés autochtones, qui doit avoir lieu en août de cette année.

Quiconque connaît la démographie canadienne en ce qui concerne la population autochtone, en particulier les jeunes Autochtones, sait déjà qu'il y a beaucoup de questions à aborder. Selon Statistique Canada, la population autochtone est plus jeune que la population canadienne dans son

ensemble et est de plus en plus urbaine. Toutefois, on doit faire remarquer que ces statistiques indiquent également que les jeunes Autochtones demeurent parmi les groupes qui connaissent le plus de difficultés dans notre société. Leurs difficultés demeurent les taux élevés de suicide et d'incarcération, les faibles niveaux de scolarité et le manque de financement convenable pour l'éducation postsecondaire. Ils sont confrontés à la violence des gangs de la grande ville, aux problèmes de consommation de drogue et d'alcool, aux taux élevés de grossesses chez les adolescentes et au manque de formation sur l'adaptation au milieu, pour ne donner que quelques exemples.

En plus de tout cela, ce sont les jeunes Indiens inscrits et non inscrits et les jeunes Métis hors réserve qui sont parmi les premiers à reconnaître la perte toujours croissante de leur culture, de leur langue et de leurs enseignements traditionnels, qui forment le fondement de notre identité autochtone. Pour ces jeunes, il s'agit d'enjeux d'une importance cruciale que l'on doit aborder sans délai.





La première Conférence annuelle des jeunes et des aînés autochtones du Conseil national de la jeunesse du Congrès des peuples autochtones représente une occasion en or pour les jeunes et les aînés autochtones qui vivent dans des secteurs urbains, ruraux et éloignés de se rassembler avec pour double objectif de combler les écarts intergénérationnels dans la compréhension et l'enseignement culturels tout en abordant les préoccupations, les priorités et les enjeux des jeunes.

Cet événement permettra aux jeunes comme aux vieux de forger un réseau de soutien et des amitiés durables. En travaillant ensemble, ils pourront régler des questions et des préoccupations importantes et pertinentes.

Il n'est pas étonnant que nos jeunes s'adressent naturellement à leurs aînés non seulement pour obtenir appui et conseils mais également pour effectuer le transfert des compétences, des enseignements et des langues traditionnelles qui s'éteignent doucement. Ce faisant, ils bouclent littéralement la boucle, reprenant contact avec notre passé tout en aidant à bâtir notre avenir.

Communiquez avec votre représentant au Conseil national de la jeunesse du CPA ou visitez les pages sur les jeunes du site Web du Congrès des peuples autochtones pour connaître les dernières mises à jour sur la Conférence des jeunes et des aînés autochtones de 2007 du Conseil national de la jeunesse au :

www.abo-peoples.org/youth.html

LE CONSEIL NATIONAL DE LA JEUNESSE DU CONGRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES

OPT DU CPA	REPRÉSENTANT DE LA JEUNESSE	ADRESSE DE COURRIEL
Native Council of Nova Scotia	Jason Dorey	jdorey@ncns.ca
Alliance autochtone du Québec Inc.	Marie-Angèle Lamadeleine	m_lamadeleine@hotmail.com
New Brunswick Aboriginal Peoples Council	Jessica Cameron	cameron_jess@hotmail.com
PEI Native Council	Brandy Goo Goo	
Federation of Newfoundland Indians	Cindy Kyle	ckyle@nf.sympatico.ca
United Native Nations Society	Jessica Lafond	taun_911@hotmail.com
Nation des Métis du Labrador	Christa Turnbull	christaturnbull@hotmail.com
Aboriginal Council of Manitoba	Jade Harper	jaidy_kins2@hotmail.com
Ontario Coalition of Aboriginal Peoples (non affilié)	Jessica Bolduc	jbolduc2@connect.carleton.ca
Aboriginal Affairs Coalition of Saskatchewan Inc	Chelsie Scragg	chelsie_don@hotmail.com



JEUNES AUTOCHTONES EN ACTION

- RAVIVER LA CONFIANCE, HABILITER UNE VOIX -

Par Jessica Lafond

Représentante nationale de la jeunesse des United Native Nations

Les jeunes de ma région participent aujourd'hui aux UNN de beaucoup de manières différentes. Nous avons lancé un Secrétariat provincial de la jeunesse et nous organisons des forums jeunesse dans toute la province. Grâce à cela, nous ferons participer les jeunes de toute la Colombie-Britannique au Conseil de tripartite d'auto-régulation.

Nous envisageons également d'élaborer un programme de mentorat. Les projets jeunesse sur lesquels je travaille actuellement comprennent un forum des Jeunes Autochtones en action avec Zandra Ross (adjointe exécutive de Dan George chez Four Directions Management), dans le cadre duquel nous discuterons des manières de faire participer les jeunes Autochtones à tous les

aspects de la communauté, en particulier la gouvernance et la création de politiques en ce qui concerne la jeunesse. Tous les jeunes Autochtones de ma région entre 14 et 30 ans sont encouragés à y assister. Par ce forum, nous visons à rassembler les jeunes et à voir ce que nous pouvons faire pour nous aider mutuellement à participer davantage à la gouvernance, aux politiques et à tout autre événement social ciblant les jeunes Autochtones d'aujourd'hui.

De grandes choses sont en train de se produire! Nous devons continuer d'avancer pour pouvoir raviver la confiance des jeunes d'aujourd'hui. Grâce à cela, nous pourrons les habiliter et les aider à comprendre qu'ils ont une voix forte et qu'elle doit être entendue.





CONGRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES – RÉSEAU DES AFFILIÉS



Bureau national – Ottawa

Patrick Brazeau
Chef national, CPA
www.abo-peoples.org



Terre-Neuve

Brendan Sheppard
Vice-chef, CPA et Président
Federation of Newfoundland Indians
www.fni.nf.ca



Labrador

Chris Montague
Président
Nation des Métis du Labrador
www.labmetis.org



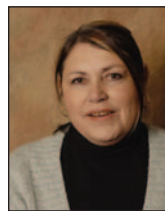
Île-du-Prince-Édouard

Jamie Gallant
Chef et présidente
Native Council of Prince Edward
Island Council
www.ncpei.com



Nouvelle-Écosse

Grace Conrad
Chef et président
Native Council of Nova Scotia
www.ncns.ednet.ns.ca



Nouveau-Brunswick

Betty Ann Lavallée
Chef
New Brunswick Aboriginal Peoples Council
www.nbapc.org



Québec

Carl Dubé
Grand chef et président
Alliance autochtone du Québec
cdube@aaqnaq.com



Manitoba

Maeengan Linklater
Président
Aboriginal Council of Manitoba
maeengan@hotmail.com



Saskatchewan

Kim Beaudin
Président
Aboriginal Affairs Coalition of
Saskatchewan
Aboriginalaffairscoalitionofsask@yahoo.ca

Alberta

À venir!

Ontario

À venir!



Colombie-Britannique

Lillian George
Présidente
United Native Nations Society
unn@unns.bc.ca



Représentant national de la jeunesse

Randy Drover
randy.drover@nf.sympatico.ca